

## Candidat retenu

### Pâturage / fauche de parcelles ENS « Colline de Mirabel »

La Collectivité (Riom Limagne et Volcans) a pris en charge l'**Espace Naturel Sensible** (ENS) de la Colline de Mirabel depuis 2006. A ce titre, elle préserve les espaces naturels **par acquisition foncière et par la mise en place de travaux adaptés** (débroussaillage, réfection de chemins, pose de barrières...). Des études naturalistes et des actions de communication (panneaux, animations, plaquette) sont également organisées. L'ensemble de ces actions sont financées par la collectivité, accompagnée du Département, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de fonds européens. Riom Limagne et Volcans s'appuie sur le CEN Auvergne pour leurs réalisations. Les actions sont programmées dans un document cadre réactualisé tous les 5 ans (plan de gestion).

Le CEN Auvergne (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne) s'est mobilisé depuis 1995 par le biais d'études qui ont conduit à mettre en place des périmètres de protection (Natura 2000, ENS). Il a également initié les premières actions (acquisitions foncières, mise en place du sentier des orchidées, chantiers bénévoles). Aujourd'hui, il anime également le **dispositif Natura 2000** qui permet d'apporter des financements complémentaires (aide à l'agriculture, études, suivi de la fréquentation, veille aux aménagements, animation foncière), notamment sur des zones qui ne sont pas en ENS (plateau de Champ Griaud à Châteauguay).

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) sont propriétaires de parcelles de prairies sèches sur la colline de Mirabel à Ménérol et Riom.

#### **Candidat retenu :**

Suite à un appel à candidatures effectué par RLV du 10 mai 2019 au 7 juin 2019 inclus sur les sites internet de RLV et des communes concernées, la candidature de Mme MARTEAU – exploitante de la ferme de Mirabel à Riom, a été retenue.